



# FONDATION EUGÈNE NAPOLÉON

Œuvre sociale et d'éducation fondée par l'Impératrice Eugénie en 1856  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 1<sup>er</sup> octobre 1858

## FOYER D'ÉTUDIANTES DE LA FONDATION EUGÈNE NAPOLÉON



La Fondation Eugène Napoléon s'inscrit dans l'héritage de la « maison d'éducation pour jeunes filles pauvres », fondée en 1856 par l'impératrice Eugénie. A ce jour, cette œuvre d'éducation intégrale est portée avec deux établissements scolaire et supérieur, présents sur le site, qui contribuent à l'objet social de la Fondation par la richesse de leur propre projet éducatif.

S'adaptant aux réalités et aux nécessités du temps présent, la Fondation s'attache à préserver l'environnement culturel et éducatif voulu par sa fondatrice afin, en particulier, de proposer à des jeunes femmes étudiantes, âgées de 18 à 25 ans, une vie de foyer porteuse de sens où s'expriment les talents divers d'une communauté d'une centaine de jeunes femmes de tous horizons, cultures et projets professionnels.

Chaque étudiante y est accueillie comme une personne unique, dans un climat d'exigence bienveillante, pour lui offrir, à l'aube de sa vie de femme, un cadre de vie et de travail dans un environnement de confiance et de respect mutuel où chacune peut s'épanouir, mûrir et développer le sens des responsabilités et la compréhension des exigences de la vie collective.

Situé à proximité de la place de la Nation, ce foyer compte une centaine de places. Le calme est exigé en permanence dans les différents lieux de la résidence et le silence est impératif entre 23h00 et 07h00.

### Conditions d'accueil :

Pour prétendre à la location d'une chambre au sein du foyer, il faut :

- Présenter ses motivations et s'engager à respecter les règles de vie et l'esprit de la Fondation<sup>1</sup>.
- Être âgée de 18 ans minimum au jour d'entrée au foyer et de 24 ans maximum au 31 décembre de l'année en cours
- Être étudiante au titre de l'année scolaire en cours
- Posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et, pour les jeunes femmes étrangères, un titre de séjour en cours de validité
- S'engager à participer au « week-end de cohésion, d'information et d'échanges », du foyer, organisé par la Fondation, avec l'aide des résidentes réinscrites, les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

Le foyer encourage l'investissement personnel et une prise de responsabilité progressive, à la mesure des possibilités de chacune, à travers l'entraide et les relations entre résidentes<sup>2</sup> ainsi que par un engagement obligatoire dans une activité bénévole dans un mouvement ou une œuvre caritative<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ce point est en particulier évoqué à l'occasion de la visite du foyer ou, à défaut, lors d'un bref entretien en visio préalable l'inscription.

<sup>2</sup> Entraide dans les études et la vie courante, repas partagés, sport et activités culturelles et de loisir, ...

<sup>3</sup> Encadrement de mouvement de jeunes type scoutisme, maraudes, présence auprès de personnes âgées ou porteuses de handicap, ...

### Accès et horaires :

La résidente dispose d'une clé de sa chambre et d'un badge lui permettant d'accéder en permanence à la Fondation par l'entrée du 254 rue du Faubourg Saint Antoine et aux locaux du foyer, sécurisés. Elle s'engage à ne laisser entrer personne d'étranger au foyer sans autorisation préalable explicite de la Fondation.

### Chambre :

Le montant mensuel de la chambre pour l'année scolaire 2025/2026 est de :

685 € pour une chambre individuelle « tout confort » (avec lavabo, douche et toilettes)

605 € pour une chambre individuelle « semi confort » (avec lavabo et douche)

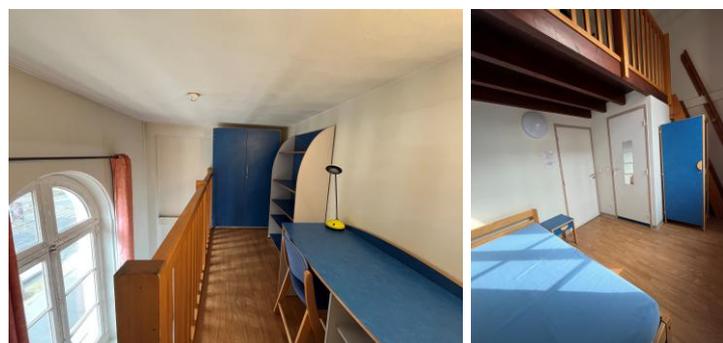
395 € pour une chambre en « colocation », partagée avec une autre résidente (lavabo individuel)

Des blocs sanitaires communs (douches, toilettes) sont présents dans chaque bâtiment.

#### Chambre « tout confort »

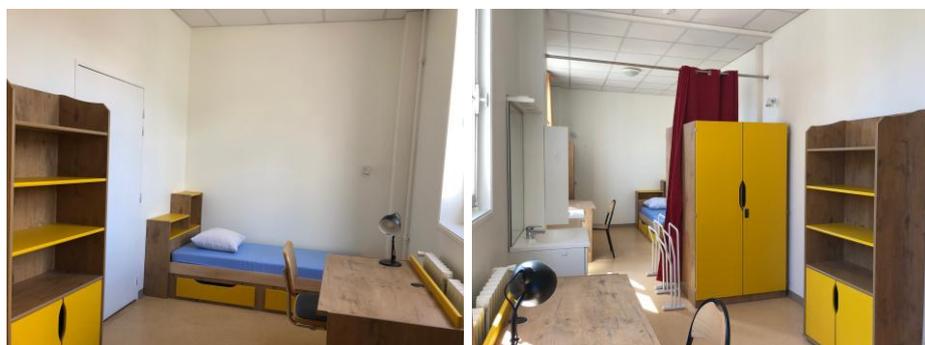


#### Chambre « semi-confort »



⇒ Espace travail/rangement en mezzanine

#### Chambre en colocation



⇒ Rideau de séparation  
⇒ Lavabo individuel

La chambre est mise à disposition du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 juin 2026. Pour les mois de juillet et août, le maintien éventuel dans les lieux doit être demandé avant le 1<sup>er</sup> mai 2026 et être motivé. Il peut être refusé par la Fondation.

L'entretien courant des chambres est assuré par la résidente (aspirateurs, balais, serpillères sont mis à disposition de la résidente au sein du foyer), qui s'engage à maintenir les locaux en bon état de propreté et d'hygiène.

### Entretien du linge :

Chaque résidente prévoit ses draps, couette, couverture, linge de toilette. L'oreiller est fourni. Pour l'entretien de leur linge personnel, les résidentes ont à leur disposition le matériel mis en place par la Fondation (machine à laver, sèche-linge, fer à repasser) auquel elles font attention.

### Repas :

Pour les repas, deux espaces de cuisine et de restauration, équipés des matériels, ustensiles de cuisine et vaisselle nécessaires, sont à la disposition exclusive des résidentes. Un petit déjeuner est mis à disposition, gracieusement, de 7h00 à 9h00 en semaine et en période scolaire uniquement.

En période scolaire, il est également possible de déjeuner, à titre onéreux, au self commun aux établissements scolaires présents sur le site.

### Accès internet, sport et loisirs :

Toutes les chambres et locaux communs disposent d'un accès internet (wifi).

Une salle de sport, une salle de billard, un salon de musique (piano d'étude et guitares) sont à la disposition exclusive des résidentes.

Une salle de conférence et d'étude, les cours et jardins intérieurs leur sont accessibles selon la disponibilité. Jardinage et travail au potager sont également possibles pour les volontaires.

Un oratoire donnant sur la chapelle de la Fondation est accessible librement. La messe est régulièrement célébrée à la chapelle pour celles qui le souhaitent.

La Fondation soutient les initiatives d'organisation d'activités communes (ateliers, ciné-club, soirée à thèmes, visites...) pour et par les résidentes.

**Chaque résidente s'engage à s'investir, selon une fréquence et une durée compatible avec ses études et tout au long de l'année, dans une activité bénévole éducative ou caritative.**

Les résidentes s'engagent à bénéficier à l'entrée dans les lieux d'une couverture sociale et en fournissent le justificatif lors de leur inscription.

**Informations, visite et réservation :** [contact@fondation-eugenepoleon.org](mailto:contact@fondation-eugenepoleon.org)

### Accès à la Fondation :

254, rue du Faubourg Saint-Antoine  
75012 PARIS

Métro lignes 1, 2, 6, 8,  
RER ligne A

